

## Délibération n°2015.00126

SEMMY - rapport annuel de la politique du logement social et d'attribution de logements pour l'année 2014

Séance du 19 novembre 2015

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 27

absents excusés représentés : 6

absent excusé non représenté : 0

L'an deux mille quinze, le 19 novembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 13 novembre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

### PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Benoît PENEZ, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, M. Jacques DURIN, M. Gilbert TROUILLET, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, Mme Claire KAHN (arrivée à 20h35), Mme Adeline TEULALE, M. Mohamed KACHOUR, M. Sylvain BERNARD, Mme Julie MOREL, M. Vincent BOT, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, Mme Dominique MANIERE, Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Laurent PRUGNEAU, M. Sun-Lay TAN

### ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

M. Franck SUREAU donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Laure GREUZAT donne pouvoir à Mme Claire KAHN, Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Jacques DURIN, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Mme Isabelle PEREIRA donne pouvoir à M. Philippe LALOUE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Josiane MARCOUD

Hôtel de Ville  
Secrétariat général  
11/13, rue Paul  
Vaillant-Couturier  
77297 MITRY-MORY  
Tél : 01 60 21 61 10  
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net  
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## Délibération n° 2015.00126

# SEMMY - rapport annuel de la politique du logement social et d'attribution de logements pour l'année 2014

---

### Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Monsieur Luc MARION, Adjoint au Maire, délégué au logement, habitat et solidarité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article L 441.2-5,

Considérant le rapport annuel sur sa politique du logement remis par la SEMMY pour l'année 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission des Solidarités, du Logement, de l'Habitat et de la Santé du 4 novembre 2015,

### DELIBERE

**PREND ACTE** du rapport annuel 2014 de la SEMMY relatif à son activité de bailleur social pour 462 logements conventionnés situés sur le territoire de MITRY-MORY.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,

Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory

Conseillère Régionale d'Ile-de-France



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CB'.

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.